



Droit d'initiative en consultation publique

Formulaire - Étape 1

Présenter un projet de pétition - Arrondissement

POUR OBTENIR UNE CONSULTATION PUBLIQUE D'UN ARRONDISSEMENT

En résumé

Le droit d'initiative en consultation publique permet aux citoyens d'obtenir une consultation publique de leur arrondissement sur un objet qui, selon eux, soulève des enjeux importants pour la communauté. Toutefois, certaines conditions s'appliquent.

Vous devez respecter les étapes suivantes :

- **Étape 1 : que votre projet de pétition soit recevable** dans le cadre du droit d'initiative;
- **Étape 2 : une fois sa recevabilité établie, que votre pétition soit signée par le nombre requis de personnes.**

Pour un sujet relevant de la compétence centrale de la Ville de Montréal, utilisez le formulaire prévu à cet effet.

Étape 1 : Présenter un projet de pétition

- Vérifiez si votre projet est recevable. Sauf certaines restrictions, tout ce qui relève des compétences des arrondissements peut faire l'objet d'une demande de consultation publique en vertu du droit d'initiative. Consultez la liste ci-dessous pour connaître les principaux objets exclus de l'application de ce droit.

Vous devez obligatoirement utiliser le formulaire ci-après intitulé
Formulaire : Étape 1 - Présenter un projet de pétition – Arrondissement

Seul le formulaire fourni par la Ville doit être utilisé. Aucun autre formulaire ni pétition ou signatures électroniques ne sont acceptés.

■ Complétez les renseignements demandés;

L'objet de la demande de consultation publique doit être rédigé dans un langage succinct et respectueux. Le texte ne doit pas induire en erreur ni prêter à confusion;

■ Faites signer le formulaire par 25 personnes âgées de 15 ans et plus, vivant sur le territoire de l'arrondissement concerné;

■ Désignez, parmi les 25 signataires, trois personnes représentant le groupe dont une à titre de personne à contacter;

■ Une fois votre projet de pétition complété, déposez-le au bureau de votre arrondissement;

■ **La personne responsable vous remettra sur place un accusé de réception.**

Pour toute question, contactez votre bureau d'arrondissement en composant le 311.

La personne à contacter désignée par le groupe sera informée par la personne responsable de l'arrondissement de la recevabilité du projet de pétition dans les 15 jours suivant son dépôt.

Si le projet est jugé recevable, vous pourrez passer à l'étape 2 dès la publication d'un avis par l'arrondissement. Débute alors une période de 90 jours pour recueillir le nombre requis de signatures de personnes âgées de 15 ans et plus, vivant sur le territoire de l'arrondissement. Vous devrez obligatoirement utiliser le formulaire fourni par la Ville de Montréal :

Formulaire : Étape 2 – Faire signer la pétition – Arrondissement.

Selon l'arrondissement, le nombre de signatures requis est 5 % du nombre des personnes âgées de 15 ans et plus vivant sur le territoire de l'arrondissement ou un maximum de **5 000**. Le formulaire de l'étape 2 indique le nombre de signatures requis par arrondissement.

Si le projet est jugé non recevable, il sera possible, le cas échéant, de le présenter de nouveau après y avoir apporté les modifications nécessaires. Vous devrez recueillir une fois de plus 25 signatures d'appui.

Règlement

Le *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056) encadre les conditions d'application du droit d'initiative en consultation publique.

Pour tout renseignement : **ville.montreal.qc.ca/droit-initiative**

Principaux objets exclus du droit d'initiative

Un projet de pétition ne sera pas recevable si la consultation publique demandée porte, par exemple, sur :

- le partage des compétences, la gouvernance ou le statut de la Ville;
- l'organisation administrative, la gestion des contrats;
- le budget, la tarification, les taxes;
- un projet en urbanisme pour lequel un processus de consultation publique ou d'approbation référendaire est déjà prévu par la loi;
- un objet déjà soumis à une consultation publique au cours des trois dernières années;
- un appel d'offres, en cours ou terminé, ou pour lequel un contrat a déjà été octroyé;
- un objet en litige devant les tribunaux ou ayant fait l'objet d'un jugement ou d'un règlement hors cour.

Documents disponibles : ville.montreal.qc.ca/droit-initiative

- Dépliant *Droit d'initiative en consultation publique – Prenez l'initiative et obtenez une consultation publique*
- Résumé *Droit d'initiative en consultation publique – Prenez l'initiative et obtenez une consultation publique*
- Carte - Montréal et arrondissements
- Formulaires officiels
 - Étape 1 - Présenter un projet de pétition – Arrondissement
 - Étape 1 - Présenter un projet de pétition – Ville

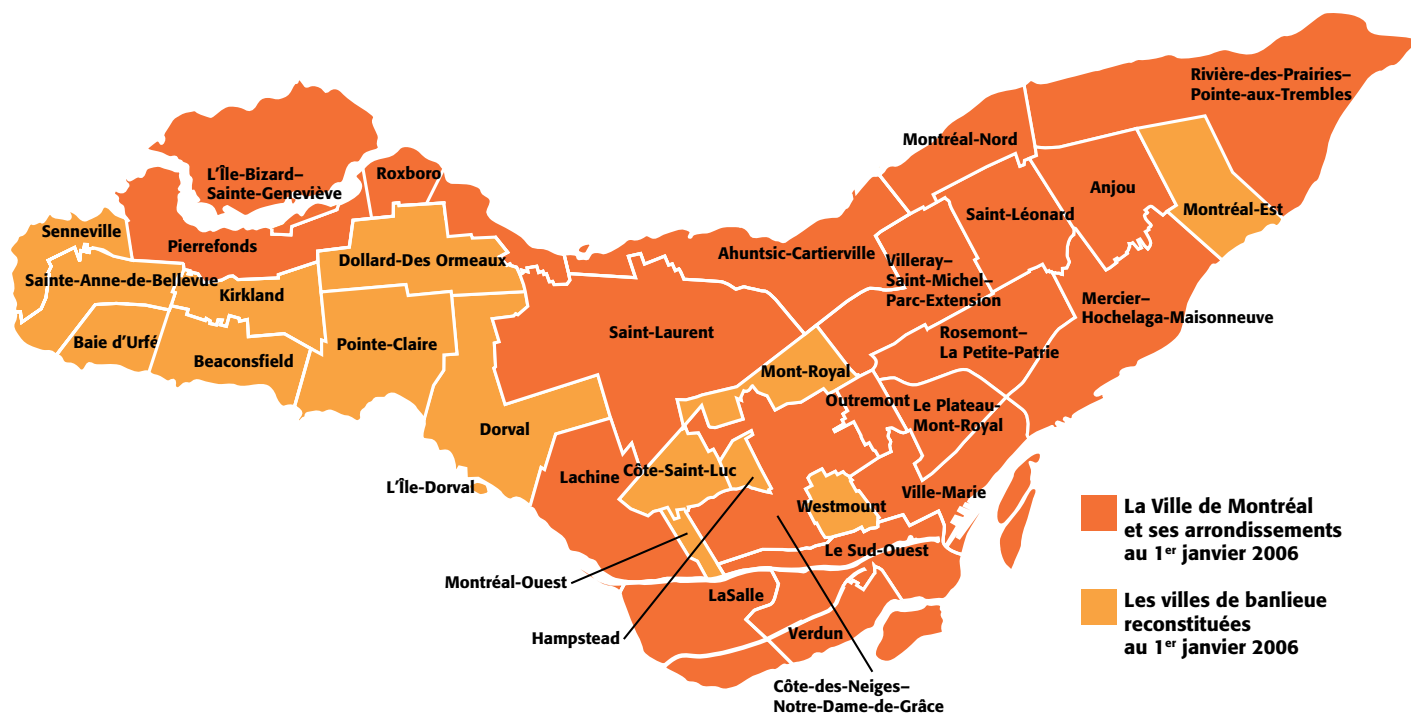
 - Étape 2 – Faire signer la pétition – Arrondissement
 - Étape 2 – Faire signer la pétition – Ville
- Liste des objets exclus
- *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) encadrant les conditions d'application du droit d'initiative en consultation publique*
- Tableau : nombre de signatures requis par arrondissement

Les arrondissements de Montréal

NOM

Ahuntsic-Cartierville
Anjou
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Lachine
LaSalle
Le Plateau-Mont-Royal
Le Sud-Ouest
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Montréal-Nord
Outremont
Pierrefonds-Roxboro
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Rosemont–La Petite-Patrie
Saint-Laurent
Saint-Léonard
Verdun
Ville-Marie
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

La Ville de Montréal et ses arrondissements au 1^{er} janvier 2006



Droit d'initiative en consultation publique

Formulaire :

Étape 1 - Présenter un projet de pétition - Arrondissement

Nous demandons que l'arrondissement _____
tienne une consultation publique sur l'objet suivant :

En quoi la tenue de cette consultation publique est dans l'intérêt de la collectivité?

Faites signer ce projet de pétition par 25 personnes âgées de 15 ans et plus, vivant sur le territoire de votre arrondissement.

Désignez, parmi les 25 signataires, trois personnes représentant le groupe dont une à titre de personne à contacter.



Désignez trois personnes représentant le groupe parmi les 25 signataires :

Nom : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Nom : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Nom : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Désignez, parmi ces trois noms, la personne à contacter :

Nom : _____

Nous, soussignés, appuyons le projet tel qu'il est formulé en page 1.

Arrondissement : _____

| PRÉNOM ET NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE | ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE <i>(Seules les adresses sur le territoire de l'arrondissement sont valides)</i> | JE DÉCLARE SOLENNELLEMENT ÊTRE ÂGÉ DE 15 ANS ET PLUS, ET VIVRE SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT. Signature |
|--|--|--|
| EX. NOÉMIE CARTIER | 10822, DE LA PARTICIPATION MONTRÉAL, H1H 2X1 | <i>Noémie Cartier</i> |
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | | |
| 4 | | |
| 5 | | |
| 6 | | |
| 7 | | |
| 8 | | |
| 9 | | |
| 10 | | |
| 11 | | |
| 12 | | |
| 13 | | |
| 14 | | |
| 15 | | |

Nous, soussignés, appuyons le projet tel qu'il est formulé en page 1.

Arrondissement : _____

| PRÉNOM ET NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE | ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE <i>(Seules les adresses sur le territoire de l'arrondissement sont valides)</i> | JE DÉCLARE SOLENNELLEMENT ÊTRE ÂGÉ DE 15 ANS ET PLUS, ET VIVRE SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT. Signature |
|--|--|--|
| EX. NOÉMIE CARTIER | 10822, DE LA PARTICIPATION MONTRÉAL, H1H 2X1 | <i>Noémie Cartier</i> |
| 16 | | |
| 17 | | |
| 18 | | |
| 19 | | |
| 20 | | |
| 21 | | |
| 22 | | |
| 23 | | |
| 24 | | |
| 25 | | |
| 26 | | |
| 27 | | |
| 28 | | |
| 29 | | |
| 30 | | |